



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 24 Janvier 2019

CB/VP

### 1. Travail des commissions :

- Bâtiments :

Les travaux de la construction de la Halle, la rénovation de la salle des associations et l'aménagement d'une aire de jeux se poursuivent normalement. Côté halle, la toiture est achevée et la dalle coulée. La rénovation de la salle des association a débuté avec la pose des nouvelles portes et fenêtres.

### 2. CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) :

- Se déplacer en vélo ou trottinette :

La CCPA souhaite favoriser l'usage de moyens alternatifs à la voiture sur les trajets domicile-travail ou pour se rendre à la gare TER la plus proche.

Il a été voté une délibération pour la mise en place d'aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) par les particuliers selon certaines modalités. Ce dispositif est élargi aux usagers du TER et aux habitants du territoire dont le domicile et le lieu de travail sont éloignés de 15 km maximum au sein de la CCPA. La subvention accordée se montera à 15% du prix d'achat plafonnée à 300 euros, limitée à une aide par foyer. Le budget total alloué sera de 15 000 euros (permettant de subventionner 50 VAE à minima) pour une expérimentation d'un an et aucune liste d'attente ne sera réalisée une fois l'enveloppe consommée.

Il est également proposé d'accorder une aide à l'achat de trottinettes électriques pour les habitants du territoire utilisant le TER pour se rendre à leur travail. Celle-ci se montera à 15% du prix d'achat plafonné à 75 euros de subvention, limitée à une aide par foyer. Le budget alloué sera de 2 250 euros (permettant de subventionner 30 trottinettes à minima) pour une expérimentation d'un an et aucune liste d'attente ne sera réalisée une fois l'enveloppe consommée.

➔ **Info site CCPA :** [CCPA - Se déplacer à vélo.](#)

➔ **CCPA :** 143 rue du château, 01150 Chazey-sur-Ain. Tel. : 04 74 61 96 40

- Donner une seconde vie aux vieux objets :

La commission déchets et environnement s'est prononcée favorablement pour la création d'une recyclerie sur le territoire de la CCPA. Ce projet nécessite l'acquisition d'un local pour accueillir et valoriser toutes sortes d'objets destinés initialement à la déchèterie. Un ancien bâtiment artisanal situé à Ambérieu en Bugey, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 3000 m<sup>2</sup>, sera acquis par la CCPA et loué à l'association « la Rénoverie ». Celle-ci est porteuse du projet dont l'objet statutaire est de favoriser l'insertion sociale et / ou professionnelle des personnes en difficulté.

### **3. Grand Débat National :**

Un cahier de doléances a été ouvert en Mairie. Ce cahier est à la disposition des administrés aux heures d'ouverture au public.

Il est également possible de participer par internet au Grand Débat National.

➔ Site officiel internet : [Le Grand Débat National](#).

### **4. Prochaine manifestation :**

➤ **Dimanche 03 mars** : Concours de belote organisé par le *Temps de Vivre*.